

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 03-0621 CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE D'UN PROJET PILOTE EN TRANSPORT COLLECTIF POUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ qu'à sa séance ordinaire tenue le 15 juin 2021 à 19h30 de manière hybride, le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi a adopté le ***Règlement 03-0621 concernant la mise en œuvre d'un projet pilote en transport collectif pour le territoire de la Ville de Bromont***. Ce règlement entre en vigueur le 5 juillet 2021.

Ce règlement peut être consulté par toute personne sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante: https://mrcbm.qc.ca/fr/docu_reglement.php. Toute personne intéressée peut également prendre connaissance dudit règlement au bureau de la MRC situé au 749 rue Principale à Cowansville, et ce, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à COWANSVILLE ce cinquième (5^e) jour de juillet de l'année DEUX MILLE VINGT ET UN (2021).

Le greffier,

David Legrand, avocat